

Image not found or type unknown



## Liquidation judiciaire d un locataire

Par **nadinealbou**, le **08/09/2014** à **23:55**

Bonjour mon locataire est en liquidation judiciaire depuis le 20 juillet 2014. Le liquidateur à décider de ne pas faire continuer le bail. Il n y a aucune reprise par un autre locataire. Par contre en tant que propriétaire des murs j ai trouvé de mon côté un acheteur. Puis je négocier directement avec ce futur acheteur ou est ce le liquidateur qui doit prendre partie pour cette vente. Merci pour une réponse.

Mme Albou